

**MAIRIE DE MONTMOREAU****- 16190 -**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt quatre, le dix juillet, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :  
**D\_2024\_07\_59**

Date de convocation du conseil : **5 juillet 2024**

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Nombre de conseillers présents : **19**

Nombre de votants : **25**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. FRETIER Philippe  
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne  
M. LABBÉ Hervé a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel  
M. VIGIER Pascal  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : **Aménagement du bourg de St Amant – Plan de financement**

Secrétaire de séance : Madame PIVETEAU Béatrice

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX expose aux membres du Conseil Municipal que le Permis d'Aménager du Bourg de St Amant a reçu un avis favorable de la part de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

La décision ministérielle a été reçue et le Permis d'Aménager devrait pouvoir être signé prochainement. Il sera présenté au conseil municipal dès qu'il sera signé.

Il rappelle que le projet a connu d'importantes évolutions depuis 2021, afin d'être réalisé dans le respect de la réglementation qui s'imposait à lui et la commune, à ce titre, a travaillé en totale concertation avec tous les services concernés.

Ces évolutions ont eu un impact sur la prévision financière dont le montant est aujourd'hui estimé à 804 538,27 € HT auxquels il conviendra d'ajouter 54 900 € HT pour la dissimulation des réseaux téléphoniques, l'effacement des réseaux électriques étant pris en charge à 100 % par le SDEG 16. Ce sujet fera l'objet d'une approbation du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Il rappelle que l'étude de faisabilité ainsi que les frais pour la réalisation du plan topographique ont été subventionnés par le Département au taux de 50 %. La subvention correspondante a été versée et déjà été versée pour un montant de 6 842 €.

Une subvention de 167 181 € a été attribuée pour ce projet, en mai 2022, au titre de la DETR, soit 28 % d'une dépense estimée, à ce moment, à 597 075 € HT.

Une demande de subvention a été déposée au titre du Fonds Verts et finalisée en février 2024. Une aide de 58 889 € a été accordée pour la réalisation de ce projet.

Afin de permettre la meilleure coordination possible dans le cadre de ces travaux (aménagement paysager, enfouissement des réseaux, travaux d'assainissement, travaux routiers etc...), Le projet pourrait se réaliser en deux phases :

L'aménagement paysager aux abords de l'Eglise => 39,46 % de l'opération

Les travaux et ouvrages en rapport avec la voirie => 60,54 % de l'opération

## AR Prefecture

016-200063105-20240710-D2024\_07\_59-DE  
Reçu le 11/07/2024

Il en résulterait une scission de la subvention auprès du département au titre de l'embellissement de l'espace public.

Le plan de financement global de l'opération pourrait être décliné ainsi qu'il suit :

	Montant total de l'opération HT	Montant HT de la dépense subventionnable	% sur dép subventionnable	% ramené sur l'ensemble du projet à	Montant de la subvention escomptée ou attribuée	
<b>Etude (2022-2023)</b>	<b>13 685,00 €</b>			<b>78,00%</b>		
DETR	13 685,00 €	13 685,00 €	28%	28,00%	3 831,80 €	Attribuée
Shéma du bâti	13 685,00 €	13 685,00 €	50%	50,00%	6 842,50 €	Versée
<b>Phase 1 Tvx + missions annexes (2024) soit 39,46 % des tvx</b>	<b>12 066,92 €</b>			<b>47,71%</b>		
DETR	312 066,92 €	230 205,69 €	28%	20,66%	64 457,59 €	Attribuée
Fonds Vert	312 066,92 €	298 822,34 €		7,45%	23 237,60 €	Escomptée
Département	312 066,92 €	153 000,00 €	40,00%	19,61%	61 200,00 €	Escomptée
<b>Phase 2 Tvx + missions annexes(2025) soit 60,54 % des tvx</b>	<b>478 786,35 €</b>			<b>42,30%</b>		
DETR	478 786,35 €	353 184,31 €	28%	20,65%	98 891,61 €	Attribuée
Fonds Vert	478 786,35 €	458 147,38 €	42,82%	7,45%	35 651,40 €	Escomptée
Département	478 786,35 €	153 000,00 €	30,72%	9,82%	47 001,60 €	Escomptée
Amendes de Police	478 786,35 €	70 000,00 €	30%	4,39%	21 000,00 €	Escomptée
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>804 538,27 €</b>			<b>45,01%</b>	<b>362 114,10 €</b>	
Montant total des subventions escomptées				45,01%	<b>362 114,10 €</b>	
Fonds propres HT (54,99%)					442 424,17 €	
<b>TOTAL HT</b>					<b>804 538,27 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet d'aménagement du bourg de St Amant, en précisant qu'une délibération sera prise pour validation dès que le Permis d'Aménager sera signé.

**APPROUVE** le plan de financement tel que décliné ci-dessus

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre ce nouveau plan de financement au Département au titre de la demande de subvention pour embellissement de l'espace public.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 10/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/07/2024



Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN